

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai, à dix-neuf heures cinq, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de Bieujac sous la présidence de M. Frédéric BIRAC, Maire.

Etaient présents : Mmes. DARRIET - MEYER - RISPAIL
MM. NORMANT - MAGOT - CHALOU PIN - BORDESSOULLES - CLAUDEL- DELAGE -
DUFFILLOL - RASSIS - THOMAS

Absent excusé : M. GARRIGUES ayant donné procuration à M. CHALOU PIN

Monsieur Guillaume NORMANT est élu secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DU 10 AVRIL 2025

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de prononcer des remarques sur le procès-verbal de la dernière réunion en date du 10 Avril 2025.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**APPROBATION DU RAPPORT DU 27 MARS 2025 DE LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES ET MONTANT DE
L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

Délibération n° 2025-011

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la CdC du Sud Gironde du mardi 27 mars 2025,

Vu le rapport du 27 mars 2025 de la CLETC en découlant,

Vu le conseil communautaire du 08 AVRIL 2025 approuvant le rapport CLECT du 27/03/2025,

Le/la Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de la CLECT qui modifie le montant de l'attribution de compensation versé aux communes, en fonction des estimations de transfert de charge suivantes réalisées :

La CLECT a proposé d'impacter sur les attributions de compensation des communes concernées, consécutivement à :

- L'évaluation financière du transfert des charges lié à la participation au Syndicat Sud Gironde Mobilités par substitution aux communes dans le cadre de la prise de compétence.
- L'évaluation financière du transfert des charges des communes de Langon, Fargues et Villandraut vers la CdC, lié à la compétence ZA dans le cadre de la rétrocession de 2 voies : route de Calay et chemin de Marot

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le rapport de la CLECT du 27 mars 2025 et à acter le montant des attributions qui seront reversées aux communes pour l'année 2025 qui en découle (cf annexe 1 du rapport).

En application du IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, le Maire précise que le rapport doit être adopté par délibérations concordantes :

- du conseil communautaire à la majorité des 2/3
- des 37 conseils municipaux à la majorité simple, prises dans un délai de 3 mois.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- APPROUVE le rapport de la CLECT du 27 mars 2025
- APPROUVE le montant d'attribution de compensation pour l'année 2025 qui en découle (annexe 1 du rapport)

MODIFICATION STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD GIRONDE

Délibération n° 2025-012

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-5-1, L. 5211-17 et L. 5214-16

VU l'arrêté préfectoral du 23/12/2013 de création de la Communauté de communes du Sud Gironde,

VU l'arrêté préfectoral du 16/07/2021 qui a entériné la version en vigueur de ses statuts.

CONSIDERANT que les tronçons de voirie qui ont pour fonction principale la desserte des zones d'activités économiques qui sont de compétence communautaire sont fortement impactées par la circulation poids lourds inhérente à l'activité des ZA ;

CONSIDERANT que 2 voies (chemin de Marot à Villandraut et route de Calay limitrophe à Fargues et Langon) sont concernées pour une partie de leur linéaire ;

CONSIDÉRANT que l'opération de la Maison de santé pluridisciplinaire de Villandraut a pris fin avec la cession en janvier 2025 de la propriété du bien en application du contrat signé avec les professionnels de santé ;

CONSIDERANT que l'adhésion de la Communauté de Communes au Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne ne constitue pas une compétence en soi mais est liée aux compétences Aménagement de l'espace et Protection et mise en valeur de l'environnement de la Communauté de Communes ;

CONSIDÉRANT les observations émises par les services préfectoraux visant à améliorer la rédaction de ces statuts ;

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud Gironde suivant le projet joint en annexe.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

SE PRONONCE EN FAVEUR la modification statutaire de la Communauté de Communes du Sud Gironde proposée.

ETUDE DE SOL - G1 PGC - LOTISSEMENT HAMEAU DE GATINE

Délibération n° 2025-013

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'avoir recours à un bureau d'étude géotechnique pour le lotissement du Hameau de Gatine. Quatre entreprises ont été sollicitées pour une demande de prestation type G1 PGC et trois d'entre elles ont fait les propositions suivantes :

BUREAUX	ADRESSE	MONTANT H. T.	MONTANT T. T. C.
OPTISOL	ARTIGUES PRES BORDEAUX	4 140,00 €	4 968,00 €
INGESOL	VILLENAVE D'ORNON	1 940,00 €	2 328,00 €
BC-SOL	SAINT JEAN D'ILLAC	2 700,00 €	3 240,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

- DECIDE de retenir la proposition du bureau INGESOL pour un montant de 1 940 € H.T.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

.

LOTISSEMENT DU HAMEAU DE GATINE

Monsieur NORMANT signale que les travaux de la première tranche sont achevés et réceptionnés. Une étude de sol obligatoire doit être réalisée pour commencer à vendre les terrains ; deux projets d'acquisition sont en cours de finalisation.

RAPPORT DES COMMISSIONS

- Commission Finances : Monsieur MAGOT informe que, comme déjà évoqué lors du vote du budget, une prochaine réunion sur un point budgétaire se tiendra dans le courant du mois de juin
- Commission Voirie et Bâtiments : Monsieur NORMANT signale que « la brigade des routes » des élus effectuera une matinée de mise en œuvre d'enrobé à froid sur diverses routes communales le samedi 7 juin prochain.

QUESTIONS DIVERSES

- Essai nouveau tracteur tondeuse : notre agent technique a fait un essai sur l'engin. Ce dernier est concluant et répond aux attentes notamment au niveau de la sécurité. La commande est passée et nous sommes en attente de livraison.
- Jurés d'assises: Le tirage au sort des jurés d'assises s'est déroulé le 5 mai à la Mairie de Castets-et-Castillon. Monsieur LABECOT et Monsieur PAGOT ont été désignés.
- Végéterie : quelques problèmes ont été relevés au niveau de la dimension des branchages (moins de 5 cm de diamètre). Monsieur CHALOUPIN indique qu'un premier broyage a été effectué.
- Monsieur le Maire rappelle les obligations au niveau des nuisances sonores et du brûlage. Il indique que les contrevenants s'exposent à des sanctions financières lourdes. Une note d'information va être diffusée en direction des habitants.
- Caméra privée de surveillance : Monsieur le Maire rappelle qu'il est strictement interdit d'avoir des caméras de surveillance qui filment la voie publique ainsi qu'un domaine privé. Un cas a été signalé sur la commune ; il s'agit d'un manque total de respect, susceptible d'un dépôt de plainte en Gendarmerie.
- Fête des 10 ans de la Maison : les festivités débutent demain 16 mai à 19h00, Un pot sera offert par la municipalité le dimanche soir à 18h00.
- Travaux de voirie : la création d'un fossé Route de Bartazac par AGTP est programmée ainsi que la reprise du chemin rural au lieu-dit « Grand Place ». La terre issue de ces travaux sera récupérée pour combler le busage d'un tronçon de fossé Rue Pierre Pescay. Par ailleurs, la mise en œuvre de la clôture au droit de la propriété de Monsieur André BENTEJAC est également programmée.
- PLUI : la modification du PLUI touche à sa fin : c'est une victoire pour le changement de destinations d'un bon nombre de nos séchoirs à tabac. Il a été approuvé le 28 avril 2025 : il y a 2 mois de recours et il sera applicable au 28 juin. Des courriers seront envoyés aux propriétaires concernés.
- Monsieur CLAUDEL et Madame RISPAIL s'interrogent sur le document distribué dans les boîtes aux lettres des habitants, concernant un projet de parc photovoltaïque privé. Monsieur le Maire signale que ce projet ne concerne pas du tout la mairie et qu'aucun contact n'a été établi avec l'entreprise porteuse du projet. Contrairement à ce qui est écrit dans ce papier, aucun dossier n'a été déposé en mairie. Hormis cette information distribuée dans les boîtes aux lettres aucun élément de ce dossier n'a été communiqué en mairie. Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle qu'il y a quelques mois, lors du début de la modification du PLUI, les services de la Communauté de Communes avait demandé à la Commune de se prononcer sur un éventuel projet de type panneaux solaires au sol. Après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal s'était prononcé contre tout type de projet de photovoltaïque au sol sur le territoire de la Commune. Seule la toiture de la salle polyvalente avait été fléchée pour accueillir un projet communal dans le futur. A ce jour, le positionnement des élus concernant leur précédente décision n'a pas changé et Monsieur le Maire et le Conseil défendront cette volonté en n'acceptant pas de tel projet sur la commune.

- Rappel interdiction brûlage : une entreprise du bâtiment a tenté de brûler ses débris de chantier sur un terrain en construction en plein bourg. La Mairie est intervenue pour interdire cette action et répète que tout brûlage est interdit sur le territoire sous peine d'amendes.
- Madame MEYER indique que dans la continuité des animations pour les seniors tenues l'an passé, des ateliers mémoire seront programmés en début d'automne.
- Fête des lumières : elle sera au programme encore cette année. Un débat sur la continuité de cette manifestation est engagé. Il est acté que le format sera réduit dans le temps. Une réunion de préparation est prévue le 10 juin à 19 h 00 en Mairie.
- Restructuration de l'école communale : Madame DARRIET remercie Monsieur DUFFILLOL et Monsieur BORDESSOULLES de la remplacer pour la prochaine réunion de chantier. Au niveau des travaux, le préau Est sera terminé à la fin du mois de mai et un déménagement des salles de l'étage de la Mairie est à prévoir fin juin
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 19 juin 2025 à 19 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25

Le Secrétaire de séance,
Guillaume NORMANT

Le Maire,
Frédéric BIRAC